

La contestation politique au temps des Lumières

Lettres persanes, lettre 37

Lettre XXXVII
Usbek à Ibben, à Smyrne

Le roi de France est vieux. Nous n'avons point d'exemple dans nos histoires d'un monarque qui ait si longtemps régné. On dit qu'il possède à un très haut degré le talent de se faire obéir ; il gouverne avec le même génie sa famille, sa cour, son État. On lui a souvent entendu dire que, de tous les gouvernements du monde, celui des Turcs, ou celui de notre auguste sultan, lui plairait le mieux, tant il fait cas de la politique orientale.

J'ai étudié son caractère et j'y ai trouvé des contradictions qu'il m'est impossible de résoudre. Par exemple, il a un ministre qui n'a que dix-huit ans, et une maîtresse qui en a quatre-vingts ; il aime sa religion, et il ne peut souffrir ceux qui disent qu'il la faut observer à la rigueur ; quoiqu'il fuie le tumulte des villes, et qu'il se communique peu, il n'est occupé, depuis le matin jusques au soir, qu'à faire parler de lui ; il aime les trophées et les victoires, mais il craint autant de voir un bon général à la tête de ses troupes, qu'il aurait sujet de le craindre à la tête d'une armée ennemie. Il n'est, je crois, jamais arrivé qu'à lui d'être, en même temps, comblé de plus de richesse qu'un prince n'en saurait espérer, et accablé d'une pauvreté qu'un particulier ne pourrait soutenir.

Il aime à gratifier ceux qui le servent ; mais il paye aussi libéralement les assiduités, ou plutôt l'oisiveté de ses courtisans, que les campagnes laborieuses de ses capitaines. Souvent il préfère un homme qui le déshabille, ou qui lui donne la serviette lorsqu'il se met à table, à un autre qui lui prend des villes ou lui gagne des batailles. Il ne croit pas que la grandeur souveraine doive être gênée dans la distribution des grâces, et, sans examiner si celui qu'il comble de biens est homme de mérite, il croit que son choix va le rendre tel : aussi lui a-t-on vu donner une petite pension à un homme qui avait fui deux lieues, et un beau gouvernement à un autre qui en avait fui quatre.

Il est magnifique, surtout dans ses bâtiments : il y a plus de statues dans les jardins de son palais que de citoyens dans une grande ville. Sa garde est aussi forte que celle du prince devant qui les trônes se renversent. Ses armées sont aussi nombreuses, ses ressources, aussi grandes, et ses finances, aussi inépuisables.

De Paris, le 7 de la lune de Maharram 1713

Charles Louis Secondat de Montesquieu, *Lettres persanes*, lettre 37, 1721.

Extrait de l'article « Autorité » de L'*Encyclopédie*

Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison. Si la nature a établi quelque autorité, c'est la puissance paternelle ; mais la puissance paternelle a ses bornes ; et dans l'état de nature elle finirait aussitôt que les enfants seraient en état de se conduire. Toute autre autorité vient d'une autre origine que la nature. Qu'on examine bien et on la fera toujours remonter à l'une de ces deux sources : ou la force et la violence de celui qui s'en est emparé, ou le consentement de ceux qui s'y sont soumis par un contrat fait ou supposé entre eux et à qui ils ont déféré l'autorité.

La puissance qui s'acquiert par la violence n'est qu'une usurpation et ne dure qu'autant que la force de celui qui commande l'emporte sur celle de ceux qui obéissent ; en sorte que si ces derniers deviennent à leur tour les plus forts, et qu'ils secouent le joug, ils le font avec autant de droit et de justice que l'autre qui le leur avait imposé. La même loi qui a fait l'*autorité* la défait alors ; c'est la loi du plus fort.

Quelquefois l'*autorité* qui s'établit par la violence change de nature ; c'est lorsqu'elle continue et se maintient du consentement exprès de ceux qu'on a soumis ; mais elle rentre par là dans la seconde espèce dont je vais parler ; et celui qui se l'était arrogée devenant alors prince cesse d'être tyran.

La puissance qui vient du consentement des peuples suppose nécessairement des conditions qui en rendent l'usage légitime utile à la société, avantageux à la république, et qui la fixent et la restreignent entre des limites ; car l'homme ne peut ni ne doit se donner entièrement et sans réserve à un autre homme, parce qu'il a un maître supérieur au-dessus de tout, à qui il appartient tout entier. C'est Dieu dont le pouvoir est toujours immédiat sur la créature, maître aussi jaloux qu'absolu, qui ne perd jamais de ses droits et ne les communique point. Il permet pour le bien commun et le maintien de la société que les hommes établissent entre eux un ordre de subordination, qu'ils obéissent à l'un d'eux ; mais il veut que ce soit par raison et avec mesure, et non pas aveuglément et sans réserve, afin que la créature ne s'arroge pas les droits du créateur. Toute autre soumission est le véritable crime d'idolâtrie. [...]

Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux [...]. Le prince ne peut donc disposer de son pouvoir et de ses sujets sans le consentement de la nation et indépendamment du choix marqué par le contrat de soumission... Les conditions de ce pacte sont différentes dans les différents Etats. Mais partout la nation est en droit de maintenir envers et contre tout le contrat qu'elle a fait ; aucune puissance ne peut le changer ; et quant il n'a plus lieu, elle rentre dans le droit et dans la pleine liberté d'en passer un nouveau avec qui et comme il lui plaît. C'est ce qui arriverait en France si, par le plus grand des malheurs, la famille entière régnante venait à s'éteindre jusque dans ses moindres rejetons : alors le sceptre et la couronne retourneraient à la nation.

Denis Diderot, *Encyclopédie*,
extrait de l'article « Autorité », 1751-1772.

Extrait de *Du Contrat social*, de Jean-Jacques Rousseau

Puisque aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable, et puisque la force ne produit aucun droit, restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes.

Si un particulier, dit Grotius¹, peut aliéner sa liberté et se rendre esclave d'un maître, pourquoi tout un peuple ne pourrait-il pas aliéner la sienne et se rendre sujet d'un roi ? Il y a là bien des mots équivoques qui auraient besoin d'explication, mais tenons-nous-en à celui d'aliéner. Aliéner c'est donner ou vendre. Or un homme qui se fait esclave d'un autre ne se donne pas, il se vend, tout au moins pour sa subsistance : mais un peuple pour quoi se vend-il ? Bien loin qu'un roi fournisse à ses sujets leur subsistance il ne tire la sienne que d'eux, et selon Rabelais un roi ne vit pas de peu. Les sujets donnent donc leur personne à condition qu'on prendra aussi leur bien ? Je ne vois pas ce qu'il leur reste à conserver.

On dira que le despote assure à ses sujets la tranquillité civile. Soit ; mais qu'y gagnent-ils, si les guerres que son ambition leur attire, si son insatiable avidité, si les vexations de son ministère les désolent plus que ne feraient leurs dissensions ? Qu'y gagnent-ils, si cette tranquillité même est une de leurs misères ? On vit tranquille aussi dans les cachots ; en est-ce assez pour s'y trouver bien ? Les Grecs enfermés dans l'ancre du Cyclope² y vivaient tranquilles, en attendant que leur tour vînt d'être dévorés.

Dire qu'un homme se donne gratuitement, c'est dire une chose absurde et inconcevable ; un tel acte est illégitime et nul, par cela seul que celui qui le fait n'est pas dans son bon sens. Dire la même chose de tout un peuple, c'est supposer un peuple de fous : la folie ne fait pas droit.

Quand chacun pourrait s'aliéner lui-même, il ne peut aliéner ses enfants ; ils naissent hommes et libres ; leur liberté leur appartient, nul n'a droit d'en disposer qu'eux. Avant qu'ils soient en âge de raison le père peut en leur nom stipuler des conditions pour leur conservation, pour leur bien-être ; mais non les donner irrévocablement et sans condition ; car un tel don est contraire aux fins de la nature et passe les droits de la paternité. Il faudrait donc pour qu'un gouvernement arbitraire fut légitime qu'à chaque génération le peuple fût le maître de l'admettre ou de le rejeter : mais alors ce gouvernement ne serait plus arbitraire.

Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. [...]

Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*,
extrait du chapitre IV « De l'esclavage », 1762.

¹ Juriste et diplomate hollandais (1583-1645) qui combat l'esclavage et tente de définir un droit de la guerre.

² Référence à une des aventures d'Ulysse.

La critique des injustices et des inégalités

Dictionnaire philosophique, extrait de l'article « Torture »

Les Romains n'infligèrent jamais la torture qu'aux esclaves, mais les esclaves n'étaient pas comptés pour des hommes. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'un conseiller de la Tournelle regarde comme un de ses semblables un homme qu'on lui amène hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot. Il se donne le plaisir de l'appliquer à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et comme dit très bien la comédie des *Plaideurs* : « *Cela fait toujours passer une heure ou deux.* »

Le grave magistrat qui a acheté pour quelque argent le droit de faire ces expériences sur son prochain va conter à dîner à sa femme ce qui s'est passé le matin. La première fois madame en a été révoltée ; à la seconde, elle y a pris goût, parce qu'après tout les femmes sont curieuses ; et ensuite la première chose qu'elle lui dit lorsqu'il rentre en robe chez lui : « Mon petit cœur, n'avez-vous fait donner aujourd'hui la question à personne ? »

Les Français, qui passent, je ne sais pourquoi, pour un peuple fort humain, s'étonnent que les Anglais, qui ont eu l'inhumanité de nous prendre tout le Canada, aient renoncé au plaisir de donner la question.

Lorsque le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant général des armées, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance, mais ayant toute l'étourderie d'une jeunesse effrénée, fut convaincu d'avoir chanté des chansons impies, et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville, gens comparables aux sénateurs romains, ordonnèrent, non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brûlât son corps à petit feu ; mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir précisément combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vues passer, le chapeau sur la tête.

Ce n'est pas dans le XIII^e ou dans le XIV^e siècle que cette aventure est arrivée, c'est dans le XVIII^e.

Voltaire, *Dictionnaire philosophique*,
article « Torture », extrait, 1764-1769.

Extrait du *Discours sur l'origine et les fondements
de l'inégalité parmi les hommes* de Rousseau

En 1755, participant à un concours lancé par la ville de Dijon, Jean-Jacques Rousseau compose un discours dont voici les premières lignes.

C'est de l'homme que j'ai à parler, et la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes, car on n'en propose point de semblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les sages qui m'y invitent, et je ne serai pas mécontent de moi-même si je me rends digne de mon sujet et de mes juges.

Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalités ; l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps, et des qualités de l'esprit, ou de l'âme, l'autre qu'on peut appeler inégalité morale, ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou du moins autorisée par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différents privilèges, dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir.

On ne peut pas demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce que la réponse se trouverait énoncée dans la simple définition du mot. On peut encore moins chercher s'il n'y aurait point quelque liaison essentielle entre les deux inégalités ; car ce serait demander, en d'autres termes, si ceux qui commandent valent nécessairement mieux que ceux qui obéissent, et si la force du corps ou de l'esprit, la sagesse ou la vertu se trouvent toujours dans les mêmes individus, en proportion de la puissance, ou de la richesse : question bonne peut-être à agiter entre des esclaves entendus de leurs maîtres, mais qui ne convient pas à des hommes raisonnables et libres, qui cherchent la vérité.

De quoi s'agit-il donc précisément dans ce Discours ? De marquer dans le progrès des choses le moment où, le droit succédant à la violence, la nature fut soumise à la loi ; d'expliquer par quel enchaînement de prodiges le fort put se résoudre à servir le faible, et le peuple à acheter un repos en idée au prix d'une félicité réelle.

Jean-Jacques Rousseau,
*Discours sur l'origine et les fondements
de l'inégalité parmi les hommes*, extrait, 1755.

Extrait du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais

À un moment particulièrement important de la comédie dont il est le personnage principal, Figaro fait un bilan de sa vie dans un long monologue dont ce passage est extrait.

Las d'attrister des bêtes malades et pour faire un métier contraire, je me jette à corps perdu dans le théâtre : me fussé-je mis une pierre au cou ! Je broche¹ une comédie dans les moeurs du sérail. Auteur espagnol, je crois pouvoir y fronder Mahomet sans scrupule : à l'instant, un envoyé... de je ne sais où se plaint de ce que j'offense dans mes vers la Sublime-Porte², la Perse, une partie de la presqu'île de l'Inde, toute l'Égypte, les royaumes de Barca³, de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc : et voilà ma comédie flambée pour plaire aux princes mahométans, dont pas un, je crois, ne sait lire, et qui nous meurtrissent l'omoplate, en nous disant : *chiens de chrétiens*. - Ne pouvant avilir l'esprit, on se venge en le maltraitant. - Mes joues creusaient, mon terme était échu ; je voyais de loin arriver l'affreux recors⁴, la plume fichée dans sa perruque : en frémissant je m'évertue. Il s'élève une question sur la nature des richesses ; et, comme il n'est pas nécessaire de tenir les choses pour en raisonner, n'ayant pas un sou, j'écris sur la valeur de l'argent et sur son produit net ; sitôt je vois, du fond d'un fiacre, baisser pour moi le pont d'un château fort, à l'entrée duquel je laissai l'espérance et la liberté. (*Il se lève*). Que je voudrais bien tenir un de ces puissants de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent, quand une bonne disgrâce a cuvé⁵ son orgueil ! je lui dirais... que les sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux lieux où l'on en gêne le cours ; que, sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur, et qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits. (*Il se rassied*.) Las de nourrir un obscur pensionnaire, on me met un jour dans la rue et comme il faut dîner, quoiqu'on ne soit plus en prison, je taille encore ma plume, et demande à chacun de quoi il est question : on me dit que, pendant ma retraite économique, il s'est établi dans Madrid un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étend même à celles de la presse ; et que, pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit⁶, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. Pour profiter de cette douce liberté, j'annonce un écrit périodique, et, croyant n'aller sur les brisées d'aucun autre, je le nomme *Journal inutile*. *Pou-ou* ! je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille⁷ ; on le supprime⁸, et me voilà derechef sans emploi !

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais,
Le Mariage de Figaro, Acte V, scène III (extrait),
pièce écrite en 1778 et créée en 1784.

1 Je broche : je réalise rapidement.
2 La Sublime-Porte : la Turquie.
3 Barca : la Libye actuelle.
4 Recors : officier de justice.
5 Cuvé : calmé.
6 Des corps en crédit : des institutions jouissant de considération.
7 Pauvres diables à la feuille : écrivains payés à la page.
8 On le supprime : on l'interdit.

La dénonciation de l'intolérance religieuse

Candide, extrait du chapitre VI

Après le tremblement de terre qui avait détruit les trois quarts de Lisbonne, les sages du pays n'avaient pas trouvé un moyen plus efficace pour prévenir une ruine totale que de donner au peuple un bel autodafé ; il était décidé par l'université de Coïmbre que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu, en grande cérémonie, est un secret infailible pour empêcher la terre de trembler.

On avait en conséquence saisi un Biscayen convaincu d'avoir épousé sa commère, et deux Portugais qui en mangeant un poulet en avaient arraché le lard : on vint lier après le dîner le docteur Pangloss et son disciple Candide, l'un pour avoir parlé, et l'autre pour avoir écouté avec un air d'approbation : tous deux furent menés séparément dans des appartements d'une extrême fraîcheur, dans lesquels on n'était jamais incommodé du soleil ; huit jours après ils furent tous deux revêtus d'un san-benito, et on orna leurs têtes de mitres de papier : la mitre et le san-benito de Candide étaient peints de flammes renversées et de diables qui n'avaient ni queues ni griffes ; mais les diables de Pangloss portaient griffes et queues, et les flammes étaient droites. Ils marchèrent en procession ainsi vêtus, et entendirent un sermon très pathétique, suivi d'une belle musique en faux-bourdon. Candide fut fessé en cadence, pendant qu'on chantait ; le Biscayen et les deux hommes qui n'avaient point voulu manger de lard furent brûlés, et Pangloss fut pendu, quoique ce ne soit pas la coutume. Le même jour la terre trembla de nouveau avec un fracas épouvantable.

Voltaire, *Candide*, extrait du chapitre VI, 1759.

Article « Réfugiés » de L'*Encyclopédie*

« Réfugiés » (*Hist. mod. polit.*) C'est ainsi que l'on nomme les protestants français que la révocation de l'édit de Nantes a forcés de sortir de France, et de chercher un asile dans les pays étrangers, afin de se soustraire aux persécutions qu'un zèle aveugle et inconsidéré leur faisait éprouver dans leur patrie. Depuis ce temps, la France s'est vue privée d'un grand nombre de citoyens qui ont porté à ses ennemis des arts, des talents et des ressources dont ils ont souvent usé contre elle. Il n'est point de bon Français qui ne gémissent depuis longtemps de la plaie profonde causée au royaume par la perte de tant de sujets utiles. Cependant, à la honte de notre siècle, il s'est trouvé de nos jours des hommes assez aveugles ou assez impudents pour justifier aux yeux de la politique et de la raison la plus funeste démarche qu'ait jamais pu entreprendre le conseil d'un souverain. Louis XIV, en persécutant les protestants, a privé son royaume de près d'un million d'hommes industrieux¹ qu'il a sacrifiés aux vues intéressées et ambitieuses de quelques mauvais citoyens², qui sont les ennemis de toute liberté de penser, parce qu'ils ne peuvent régner qu'à l'ombre de l'ignorance. L'esprit persécuteur devrait être réprimé par tout gouvernement éclairé : si l'on punissait les perturbateurs qui veulent sans cesse troubler les consciences de leurs concitoyens lorsqu'ils diffèrent dans leurs opinions, on verrait toutes les sectes³ vivre dans une parfaite harmonie, et fournir à l'envi⁴ des citoyens utiles à la patrie et fidèles à leur prince.

Quelle idée prendre de l'humanité et de la religion des partisans de l'intolérance ? Ceux qui croient que la violence peut ébranler la foi des autres donnent une opinion bien méprisable de leurs sentiments et de leur propre constance.

Anonyme, *Encyclopédie*,
article « Réfugiés », 1751-1772.

1 Industrieux : actifs et dynamiques

2 Sont ici visés Madame de Maintenon, le confesseur du roi et Louvois, Ministre d'État de Louis XIV.

3 Toutes les religions (ce n'est pas le sens moderne du mot).

4 Ici, en rivalisant. L'auteur de l'article insiste sur l'aspect bénéfique de l'émulation.

« Prière à Dieu »

Dans son Traité sur la tolérance, Voltaire ouvre une réflexion sur la religion et ses fanatismes. La « Prière à Dieu » évoque l'absurdité des différences de rituels et constitue un appel à la fraternité universelle.

Ce n'est donc plus aux hommes que je m'adresse, c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les temps : s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, et imperceptibles au reste de l'univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets sont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature ; que ces erreurs ne fassent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, et des mains pour nous égorger ; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible et passagère ; que les petites différences entre les vêtements qui couvrent nos débiles¹ corps, entre tous nos langages insuffisants, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos lois imparfaites, entre toutes nos opinions insensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux, et si égales devant toi ; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés *hommes* ne soient pas des signaux de haine et de persécution ; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer supportent ceux qui se contentent de la lumière de ton soleil ; que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer ne détestent pas ceux qui disent la même chose sous un manteau de laine noire ; qu'il soit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue², ou dans un jargon plus nouveau ; que ceux dont l'habit est teint en rouge ou en violet³, qui dominent sur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, et qui possèdent quelques fragments arrondis d'un certain métal⁴, jouissent sans orgueil de ce qu'ils appellent *grandeur et richesse*, et que les autres les voient sans envie : car tu sais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! Qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes, comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible ! Si les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous haïssons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le sein de la paix, et employons l'instant de notre existence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam jusqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet instant.

Voltaire, *Traité sur la tolérance*,
chapitre XXIII, extrait, 1763.

1 Faibles.

2 Le latin.

3 Le rouge est la couleur des cardinaux, le violet celle des évêques.

4 L'or.

Complément sur l'Encyclopédie

Extrait de *L'Aventure de l'Encyclopédie*, de Robert Darnton

Chercheur américain spécialiste de l'Encyclopédie, R. Darnton explique dans l'extrait suivant à quels obstacles historiques et politiques se sont heurtés les encyclopédistes.

La France traverse une sombre période qui a commencé avec l'attentat de Damiens contre Louis XV. Dans le pays déjà bouleversé par la guerre de Sept Ans¹, se répandent des rumeurs concernant les athées et les régicides. La couronne attise encore la crainte des conspirateurs par la Déclaration du 16 avril 1757 qui menace de mort quiconque écrira ou imprimera des articles contre l'Église ou l'État - en réalité tout écrit tendant à « émouvoir les esprits ». À ce stade, les anti-encyclopédistes ouvrent le feu par une propagande intensive non seulement en dénonçant les hérésies contenues dans les volumes 4 et 7 de l'*Encyclopédie* mais en les associant à un athéisme impudent qui, selon eux, éclate sans vergogne en public et avec l'approbation d'un censeur, lorsque Helvétius publie *De l'Esprit* en juillet 1758. L'ouvrage cause un scandale plus retentissant encore que la thèse de l'abbé de Prades et, bien qu'Helvétius n'ait pas collaboré à l'*Encyclopédie*, l'indignation se tourne contre l'œuvre de Diderot. En janvier 1759, le procureur général du parlement de Paris avertit que derrière *De l'Esprit* se dissimule l'*Encyclopédie* et que derrière l'*Encyclopédie* se cache une conspiration pour écraser la religion et affaiblir l'autorité de l'État. Le Parlement se hâte d'interdire la vente de l'*Encyclopédie* et nomme une commission chargée de l'étudier.

Cependant, bien qu'il eût donné la chasse aux sorcières pendant des siècles, le Parlement n'avait jamais pu se rendre maître de la parole imprimée en France. L'autorité appartient au roi qui l'exerce par l'intermédiaire de son chancelier, lequel délègue ses pouvoirs au directeur de la Librairie, en l'occurrence M. de Malesherbes. Le 8 mars 1759, le Conseil d'État réaffirme l'autorité du roi en reprenant en main la destruction de l'*Encyclopédie*. Il révoque le privilège² de l'ouvrage et interdit aux éditeurs d'en poursuivre la publication, invoquant en manière d'explication la stratégie que ses auteurs ont employée : « Ladite *Encyclopédie* étant devenue un dictionnaire complet et un traité général de toutes les sciences serait bien plus recherchée du public et bien plus souvent consultée, et que par là on répandrait encore davantage et on accrédirait en quelque sorte les pernicieuses maximes dont les volumes déjà distribués sont remplis. » L'*Encyclopédie* est mise à

l'Index³ le 5 mars 1759 ainsi que *De l'Esprit* ; le 3 septembre, le pape Clément XII décrète que tous les catholiques qui en possèdent des exemplaires doivent les faire brûler par un prêtre s'ils ne veulent pas être frappés d'excommunication. Il est difficile de condamner plus totalement un ouvrage. L'*Encyclopédie* s'est attiré les foudres des plus hautes autorités de l'Ancien Régime et, pourtant, elle a persisté. Sa survie marque un tournant dans le mouvement des Lumières et dans l'histoire des livres en général.

À un moment de la crise, Diderot, qui s'enferme à double tour pour écrire, apprend par Malesherbes que ses manuscrits vont être saisis par la police et ne peuvent être sauvés que s'ils sont déposés chez le directeur de la Librairie lui-même. Malesherbes qui vient de signer l'ordre de confiscation semble être également l'instigateur du compromis qui sauve toute l'entreprise.

[L'Encyclopédie est alors publiée sous un autre titre, avec l'autorisation officieuse du gouvernement, avant que soit obtenu un nouveau privilège. Le texte paraît alors à Neufchâstel avec des modifications du libraire-imprimeur réalisées à l'insu de Diderot, ce que ce dernier considérera comme une « atrocité ».]

Abandonné par d'Alembert, Voltaire et la plupart des autres écrivains qui s'étaient ralliés à lui au début des années cinquante, Diderot compose les derniers volumes sans méthode, se reposant de plus en plus sur le fidèle Jaucourt qui copie et compile sans relâche en veillant à ce que l'œuvre soit menée à bonne fin. Quand tout est terminé, Diderot a perdu une bonne partie de ses illusions. En considérant le résultat de vingt-cinq ans de travail, il déclare que l'*Encyclopédie* est une monstruosité et qu'elle devrait être réécrite de A à Z.

Robert Darnton, « Biographie d'un livre »,
introduction à *L'Aventure de l'Encyclopédie*, 1982,
traduit de l'américain par M.-A. Revellat.

1 Guerre qui opposa, de 1756 à 1763, la France à l'Angleterre et à la Prusse, et qui aboutit à la perte, pour la France, de l'Inde et du Canada.
2 Autorisation de publier.

3 La mise à l'Index est une procédure religieuse visant à interdire un ouvrage considéré comme dangereux.